



Conseil économique et social

Distr. générale
23 février 2009
Français
Original : anglais

Forum des Nations Unies sur les forêts

Huitième session

New York, 20 avril-1^{er} mai 2009

Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

Moyens de mise en œuvre d'une gestion durable des forêts

Financement et autres moyens d'application pour la gestion durable des forêts

Rapport du Secrétaire général**

Résumé

Le Forum des Nations Unies sur les forêts a constaté que le financement de la gestion durable des forêts n'est aujourd'hui pas adéquat. Ainsi donc, la mise en œuvre effective de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts (ci-après appelé l'instrument sur les forêts), que l'Assemblée générale a adopté en 2007, exige une réflexion nouvelle et des décisions audacieuses concernant le financement et autres moyens d'application. Bien que la plupart des pays fassent appel à des sources nationales de financement pour leurs activités de gestion durable des forêts, l'aide publique au développement (APD) est indispensable dans la majorité des pays en développement et des pays en transition. L'APD et les flux de capitaux privés destinés aux forêts présentent de graves lacunes aussi bien géographiques que thématiques. Faute de remédier à ces lacunes et d'allouer spécifiquement des moyens et des ressources à la gestion durable des forêts, de nombreux pays en développement rencontreront de graves difficultés à mettre effectivement en œuvre l'instrument sur les forêts.

Le présent rapport fait fond sur les conclusions du groupe spécial d'experts à composition non limitée chargé de formuler des propositions concernant l'élaboration d'un mécanisme financier mondial volontaire, une approche par portefeuille et un cadre de financement des forêts et sur l'enquête de suivi dont ont

* E/CN.18/2009/1.

** La publication de la présente note a été retardée dans le souci d'y faire figurer des informations à jour.



fait l'objet les points de vue des États Membres et des grands groupes. Le présent rapport recommande au Forum d'envisager de renforcer l'architecture financière en faveur des forêts au moyen d'éléments concrets. Il donne également une vue d'ensemble des autres moyens de mise en œuvre, à savoir renforcement des capacités, transfert de technologies écologiquement rationnelles, sensibilisation, éducation et mise en commun d'informations, qui sont tout aussi importants pour la mise en œuvre de l'instrument sur les forêts que pour la promotion et la gestion durable des forêts à travers le monde, et formule des recommandations à leur sujet.

Table des matières

	<i>Page</i>
Résumé.....	1
I. Introduction.....	4
II. Financement de la gestion durable des forêts.....	4
A. Antécédents.....	4
B. Architecture actuelle du financement des forêts.....	6
C. Éléments d'une architecture de financement pour la gestion durable des forêts.....	8
D. Conclusion et recommandations concernant le financement de la gestion durable des forêts.....	15
III. Autres moyens d'application pour la gestion durable des forêts.....	17
A. Renforcement des capacités, transfert de technologies écologiquement rationnelles, sensibilisation, éducation et mise en commun d'informations sur les forêts.....	17
B. Conclusion et recommandations sur le renforcement des capacités, le transfert de technologies écologiquement rationnelles, la sensibilisation, l'éducation et la mise en commun d'informations sur les forêts.....	21

I. Introduction

Mandat

1. Le présent rapport a été établi afin de faciliter les délibérations sur le point 6 de l'ordre du jour provisoire de la huitième session du Forum des Nations Unies sur les forêts (voir la décision 2007/277 du Conseil économique et social), qui comprend deux alinéas : a) utilisation des moyens de mise en œuvre, y compris les ressources financières, le renforcement des capacités et le transfert de techniques écologiquement rationnelles; et b) décision concernant la mise en place d'un mécanisme mondial de financement volontaire, d'une approche par portefeuille et d'un cadre de financement pour les activités forestières.

2. Il y a lieu de noter que, conformément au programme de travail pluriannuel du Forum, l'alinéa a), constituera une « question intersectorielle » qui sera examinée à chaque session. Dans la résolution 2007/40, le Conseil économique et social a spécifiquement invité le Forum à examiner et à adopter un mécanisme financier mondial volontaire, une approche par portefeuille et un cadre de financement des forêts pour tous les types de forêts. Le présent rapport comporte donc deux parties, dont la première traite de l'alinéa b) sur le financement (section II) et la deuxième de l'alinéa a), à savoir les autres moyens d'application (renforcement des capacités, transfert de technologies écologiquement rationnelles, sensibilisation, éducation et mise en commun d'informations).

3. Il convient également de noter que tous les aspects des moyens d'application énumérés dans le programme de travail pluriannuel sont étroitement interdépendants. Par exemple, le transfert de technologies engendre un renforcement des capacités en termes de connaissances, de compétences, d'éducation ou de formation et d'information. La mobilisation de ressources financières permet le développement et le transfert de technologies, introduit des changements dans les compétences institutionnelles et administratives, l'aptitude à investir dans le renforcement des capacités (formation, etc.) ainsi que dans les systèmes de mise en commun d'informations, d'éducation/de formation et les activités de sensibilisation. De la même manière, la sensibilisation donne un élan pour de nouvelles mesures, des activités de plaidoyer et de mobilisation de ressources pour répondre aux formes d'intervention demandées par l'opinion publique.

II. Financement de la gestion durable des forêts

A. Antécédents

4. Le financement de la gestion durable des forêts a été au cœur de toutes les délibérations du Forum. L'importance de cette question ressort clairement du quatrième objectif d'ensemble relatif aux forêts, qui fait spécifiquement état du financement de la gestion durable des forêts afin d'atteindre les trois autres objectifs. Par ailleurs, dans la résolution 2006/49, le Conseil économique et social a formulé de nouvelles directives plus amples sur les possibilités de financement de toutes provenances et a spécifiquement invité les pays à évaluer et revoir les mécanismes actuels de financement et, s'il y a lieu, la possibilité de disposer d'un mécanisme mondial de financement volontaire à titre de contribution à la réalisation

des objectifs mondiaux et à la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts. Dans sa résolution 2006/49, le Conseil a également invité les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts¹ à prendre diverses mesures afin d'aider les pays en développement ainsi que les pays en transition à obtenir des fonds nationaux et internationaux additionnels.

5. Dans le dessein de faciliter les travaux du Forum à sa huitième session, et conformément aux dispositions de la résolution 2007/40 du Conseil économique et social, un Groupe spécial d'experts à composition non limitée chargé de formuler des propositions concernant l'élaboration d'un mécanisme financier mondial volontaire, d'une approche par portefeuille et d'un cadre de financement des forêts (ci-après appelé « Groupe d'experts du financement ») s'est réuni à Vienne (Autriche) du 10 au 14 novembre 2010². À la demande du Secrétariat, le Partenariat de collaboration sur les forêts a décidé en décembre 2007 de créer un groupe consultatif du financement pour aider à la préparation de la réunion du Groupe spécial d'experts. Ce groupe consultatif a procédé à deux analyses : a) mise à jour du répertoire³ du Partenariat de collaboration sur les forêts sur le financement de la gestion durable des forêts conformément aux dispositions de l'instrument juridiquement non contraignant sur tous les types de forêts, et b) analyse des flux et des besoins financiers pour mettre en œuvre l'instrument sur les forêts⁴, et notamment pour recenser les insuffisances (également appelée « exercice d'inventaire »).

6. Avant la réunion du Groupe d'experts du financement, une initiative nationale sur le même thème a été organisée conjointement par les Gouvernements du Suriname, des Pays-Bas et des États-Unis d'Amérique du 8 au 12 septembre 2008 à Paramaribo. Cette initiative a notamment permis d'examiner la notion d'« approche par portefeuille », qui était l'une de celles mentionnées dans la résolution 2007/40 du Conseil économique et social, ainsi que d'autres possibilités novatrices, principalement dans le domaine des changements climatiques⁵.

7. S'agissant du financement pour une gestion durable des forêts, la note du Secrétariat, préparée à l'intention du Groupe d'experts du financement, fournit des informations pertinentes et certains éléments de politique générale⁶. L'exercice d'inventaire et la mise à jour du répertoire du Partenariat de collaboration sur les

¹ Le Partenariat de collaboration sur les forêts se compose de 14 organisations internationales : Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), Union internationale des instituts de recherches forestières (IUFRO), secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CBD), secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts, secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Centre mondial d'agroforesterie, Banque mondiale et Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

² Voir E/CN.18/2009/11.

³ <http://www.fao.org/forestry/cpf-sourcebook/en/>.

⁴ Markku 2008, *Financing flows and needs to implement the non-legally binding instrument on all types of forests*, voir www.un.org/esa/forests/pdf/aheg/finance/AGF_Financing_Study.pdf.

⁵ Rapport de l'initiative nationale sur le financement de la gestion durable des forêts (2008), voir www.clisuriname.com/smartcms/default.asp.

⁶ Voir E/CN.18/2008/2.

forêts par le Groupe consultatif sur le financement fournit des données et des analyses détaillées au sujet des flux financiers actuels et de leur répartition. Il est donc recommandé de se reporter à ces documents pour la lecture du présent rapport.

B. Architecture actuelle du financement des forêts

8. Le financement de la gestion durable des forêts est insuffisant, en particulier dans de nombreux pays en développement. Des moyens de financement sont nécessaires pour une large gamme d'activités de gestion des forêts ayant trait à la formation, à la planification et aux opérations de sylviculture ainsi qu'à la récolte, au traitement et à la commercialisation des produits forestiers. Par ailleurs, des moyens de financement sont nécessaires, notamment pour l'éducation, la gestion des ressources humaines, le développement de la recherche et de la technologie, l'élargissement des marchés, le traitement en aval, le renforcement des cadres juridiques, politiques et institutionnels ainsi que le renforcement des capacités.

9. En règle générale, les sources de financement pour les forêts peuvent être classées en fonction de leur origine : publiques et privées, nationales et internationales (voir tableau 1); c'est dire que l'architecture du financement pour la gestion durable des forêts repose sur une large base. L'essentiel du financement pour les forêts provient de sources nationales, aussi bien publiques que privées.

10. Si les acteurs du secteur privé mobilisent généralement eux-mêmes des ressources financières pour des opérations qui relèvent spécifiquement de leurs domaines d'intérêt et de compétence, le secteur public doit fournir d'avance des investissements pour de nombreuses activités qui entrent dans le cadre d'une gestion durable des forêts pour un appui politique, juridique et institutionnel (recherche, services de vulgarisation et versement d'incitations directes et indirectes notamment), et pour garantir le patrimoine forestier (notamment réduction des émissions, propreté de l'eau, conservation des sols, faune et flore sauvages et autres services liés à l'écosystème forestier, loisirs).

11. L'estimation la plus récente du total de l'aide publique au développement (APD) qui a été affectée aux forêts pendant la période 2005-2007 est de l'ordre de 1,9 milliard de dollars par an, ce qui représente une augmentation d'environ 48 % par rapport aux données pour 2000-2002. Toutefois, cette progression correspond essentiellement à une seule source de financement bilatérale (le Japon, qui inclut dans ses données les prêts et les crédits bilatéraux); sans cela, le total de l'APD bilatérale aurait diminué d'environ 9 %.

12. Les investissements étrangers directs (IED) destinés au secteur forestier dans les pays en développement se sont chiffrés à environ 0,5 milliard de dollars par an pendant la période 2003-2005. Toutefois, les investissements étrangers induits sont sensiblement plus élevés, le financement local de projets d'investissement dans des projets sous contrôle étranger étant très répandu dans certains grands pays. En conséquence, les stocks d'investissements étrangers directs dans les industries du bois et du papier des pays en développement ont augmenté, atteignant un montant estimatif de 17,8 milliards de dollars en 2005.

13. Compte tenu des formules envisagées pour accroître le financement de la gestion durable des forêts, les éléments d'information ci-après sont extrêmement pertinents :

- La demande nationale d'aide publique au développement pour les forêts (par exemple demandes d'APD au bénéfice des forêts par les pays bénéficiaires) est relativement faible, bien que la plupart des pays en développement aient besoin de cette aide pour la gestion durable des forêts. Diverses raisons sont à l'origine de cette situation, principalement le fait que les forêts n'occupent pas un rang de priorité élevée dans les programmes nationaux en matière de politique et de développement;
- Bien que la plupart des pays en développement aient reçu une certaine APD destinée aux forêts, cette aide a été répartie de manière inégale et laisse apparaître de graves lacunes géographiques et thématiques. Il y a lieu de noter que seulement 10 pays en développement⁷ ont reçu les deux tiers de la totalité de l'APD destinée aux forêts, alors qu'aucun financement n'a été signalé dans environ 30 pays;
- La présence des donateurs est particulièrement forte en Asie du Sud et en Asie du Sud-Est. En revanche, l'Afrique en général et l'Asie occidentale et centrale connaissent un taux relativement faible de financement par des donateurs pour les forêts;
- De nombreux pays à faible couvert forestier ne reçoivent pas un appui extérieur important. De nombreux petits pays ou pays de dimensions moyennes ayant un couvert forestier relativement important n'ont reçu qu'un appui extérieur limité;
- Certains pays en développement où le taux de déforestation est élevé (plus de 1 % par an) ont une forte présence des donateurs, alors que d'autres qui connaissent des problèmes analogues n'ont qu'une présence limitée ou une totale absence de donateurs (par exemple les Comores, la Mauritanie, El Salvador et le Myanmar);
- De nombreux pays ayant un couvert forestier élevé ou moyen n'ont qu'une présence limitée d'organismes extérieurs de financement (par exemple l'Angola, la République démocratique du Congo, la Guinée équatoriale, la République populaire démocratique de Corée, la Gambie, la Guinée-Bissau, le Timor-Leste et Trinité-et-Tobago);
- À quelques exceptions près, les petits États insulaires en développement ne reçoivent aucune aide pour les forêts, bien qu'ils soient d'une importance capitale pour le maintien de la biodiversité, la protection des bassins versants et l'adaptation aux changements climatiques;
- Le financement de la régénération des forêts représente une sérieuse lacune, en particulier dans les régions arides et semi-arides en raison de leur faible compétitivité dans la production de bois d'œuvre et de produits forestiers non ligneux;

⁷ Bolivie, Brésil, Cameroun, Chine, Colombie, Honduras, Inde, Indonésie, République-Unie de Tanzanie et Viet Nam.

- Les sources de financement pour la gestion durable des forêts sont gravement fragmentées. Une énorme part de l'APD et autres sources semi-publiques affectées aux forêts (organisations non gouvernementales, sources philanthropiques) est utilisée pour le renforcement des capacités et la protection des forêts alors que le financement extérieur pour les forêts situées en dehors des aires protégées est limité par comparaison;
- L'instrument sur les forêts couvre toute la gamme d'activités à l'appui de la gestion durable des forêts, mais il n'existe pas de fonds unique pour financer l'ensemble de ces mesures;
- Le financement du secteur privé a tendance à aller à des régions où la sylviculture et les conditions sont favorables. Les investissements étrangers provenant du secteur privé sont le plus souvent destinés à des forêts de type industriel à croissance rapide dans un petit nombre de pays en Amérique latine et en Asie. Les investissements étrangers destinés à la gestion des forêts naturelles sont concentrés dans un nombre limité de pays riches en forêts dans le bassin du Congo, le bassin de l'Amazone et en Asie du Sud-Est, bien que même ces sources soient relativement récentes. Les installations industrielles appartenant à des intérêts étrangers sont situées le plus souvent en Asie et en Amérique latine, alors que l'Afrique est nettement en retard.

C. Éléments d'une architecture de financement pour la gestion durable des forêts

État des délibérations en cours sur l'architecture de financement des forêts

14. Les délibérations du Groupe d'experts du financement ont mis en lumière que les trois options envisagées dans la résolution 2007/40 du Conseil économique et social (mécanisme financier mondial, approche par portefeuille et cadre de financement des forêts⁸) sont essentiellement les trois éléments complémentaires d'une architecture globale de financement des forêts. Plusieurs experts ont estimé qu'une approche par portefeuille fait déjà partie intégrante de l'architecture actuelle du financement et qu'un ou plusieurs nouveaux mécanismes et fonds de financement pourraient être créés, si cela était jugé nécessaire.

15. Les délibérations du Groupe d'experts du financement ont recensé deux grandes options pour le renforcement de l'architecture du financement des forêts : un fonds spécialisé pour la gestion durable des forêts et un mécanisme de facilitation. Plusieurs experts ont souligné qu'un fonds spécialisé créerait un avantage compétitif pour répondre aux lacunes du financement de la gestion durable des forêts, alors que d'autres ont proposé un « mécanisme de facilitation » dans le dessein de renforcer la coordination entre les sources et les mécanismes existants et futurs et leur efficacité, tout en répondant à l'objectif de mobiliser plus de ressources pour la mise en œuvre de l'instrument sur les forêts et l'application de la gestion durable des forêts. Le Groupe a relevé que ces deux options ne s'excluent pas mutuellement. Ce point de vue a également été défendu dans les déclarations reçues d'États Membres et de grands groupes dans l'enquête sur les opinions

⁸ La note du Secrétariat sur le financement pour la gestion durable des forêts décrivait les caractéristiques éventuelles de ces trois formules (voir E/CN.18/2008/2, par. 60, 62 et 64 respectivement).

concernant les options de financement, leurs modalités et autres aspects opérationnelles qui a fait suite à la réunion du Groupe d'experts du financement.

16. À la date d'établissement du présent rapport, 21 réponses⁹ avaient été reçues de 18 États Membres, de l'Union européenne (au nom de 27 pays membres) et de deux grands groupes. Si certaines réponses exprimaient des préférences marquées et fournissaient des justifications, d'autres étaient moins claires. Certaines laissaient apparaître une préférence pour une option dans une réponse (mécanisme de facilitation par exemple), mais en semblant favoriser une autre option (fonds spécialisé, par exemple) dans les réponses suivantes. D'autres réponses faisaient observer qu'il n'existait pas de formule unique pour le financement de la gestion durable des forêts ou n'avaient pas une préférence marquée pour l'une ou l'autre (fonds spécialisé ou mécanisme de facilitation).

Remédier aux lacunes et aux contraintes

17. En raison de la grande diversité des conditions locales, l'estimation des besoins de financement pour la mise en œuvre de la gestion durable des forêts est pour le moins difficile. L'effort le plus poussé visant à évaluer les besoins financiers du secteur forestier a été réalisé en 2007 par le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui est arrivé à une estimation indicative de 21 milliards de dollars par an pour les pays en développement¹⁰. Cette estimation a été établie en tenant uniquement compte du rôle des forêts dans l'atténuation des changements climatiques, et non par des sommes nécessaires pour une mise en œuvre globale de l'instrument sur les forêts, qui s'applique à tous les aspects de la gestion durable des forêts. Cette estimation est néanmoins utile pour comprendre l'ordre de grandeur des besoins à l'échelle mondiale.

18. L'insuffisance des ressources financières a de multiples raisons. Les flux de l'APD et du financement extérieur privé destinés aux forêts présentent un certain nombre de lacunes d'ordre thématique et géographique. Certaines lacunes de financement s'expliquent par la portée spécifique ou limitée des différents mécanismes ou sources de financement (conservation de la diversité biologique, carbone, par exemple) qui ne s'intéressent pas à tous les aspects de la gestion durable des forêts, et ne s'en servent pas comme d'un facteur d'intégration pour renforcer tous les avantages que présentent les forêts. De nombreuses autres lacunes de financement s'expliquent par le caractère relativement modeste des fonds disponibles. Certaines de ces lacunes pourraient être en partie comblées par une meilleure coordination et une utilisation plus efficace des ressources et mécanismes existants et par une amélioration des conditions ambiantes et des capacités des pays bénéficiaires. Toutefois, certaines lacunes importantes nécessiteront un accroissement des ressources financières provenant aussi bien de sources nationales que de sources extérieures pour parvenir à une gestion durable des forêts.

19. Ainsi qu'il a été signalé dans l'exercice d'inventaire, relativement peu de stratégies de réduction de la pauvreté dans les pays en développement abordent la question des forêts, et la demande d'aide publique au développement pour les forêts

⁹ Pour le texte original et des précisions concernant les réponses reçues, voir <http://un.org/esa/forests/adhoc-SFMfinance.html>.

¹⁰ Les investissements et les flux financiers requis pour faire face aux changements climatiques (CCNUCC) (octobre 2007). Voir http://unfccc.int/resource/docs/publications/financial_flows.pdf.

est faible. Il serait possible de faire face à cette situation en intégrant et en privilégiant les forêts dans les stratégies nationales de développement et de réduction de la pauvreté de ces pays mais, dans la pratique, cela est souvent difficile à réaliser en raison des priorités en présence et de l'absence d'informations appropriées concernant la contribution potentielle des forêts aux objectifs nationaux de développement. Ces facteurs limitatifs réduisent a priori l'affectation au secteur forestier de ressources publiques provenant de sources nationales et extérieures. C'est la raison pour laquelle un certain nombre d'experts, lors de la réunion du Groupe d'experts sur le financement, ont déclaré que les forêts avaient besoin d'un fonds mondial spécialisé afin de garantir un financement adéquat pour la gestion durable des forêts. Dans la perspective plus large d'une stratégie nationale de développement, il convient également de noter que l'octroi d'un rang de priorité plus élevé au secteur forestier devrait se traduire par une augmentation de l'ensemble de l'APD. Faute de cela, une redistribution des ressources de l'APD pourrait fort bien intervenir aux dépens d'autres priorités nationales tout aussi importantes comme la santé et l'éducation. Pour de nombreux pays, cela pourrait ne pas être une option souhaitable.

20. Cet exercice d'inventaire a permis de recenser des activités spécifiques qui nécessitent un financement prioritaire afin d'assurer un financement régulier pour les forêts à long terme. Au nombre de ces activités (voir tableau 2) figurent l'octroi et la poursuite d'investissements intégrés. L'analyse partait du principe que ces investissements initiaux et de saines méthodes de gestion permettraient à long terme de parvenir à une situation d'autofinancement de la gestion durable des forêts grâce à la production de revenus réguliers provenant de deux sources principales : les services liés à l'écosystème et les produits forestiers.

Mise en œuvre de l'instrument sur les forêts, clef de voûte de la gestion durable des forêts

21. Comme chacun s'accorde à le reconnaître, la gestion durable des forêts est une notion intégrée qui va au-delà de la gestion, de l'utilisation ou de la conservation d'un produit ou d'un service particulier. L'instrument sur les forêts représente la première stratégie mondiale d'ensemble jamais élaborée qui propose des mesures pour parvenir à une gestion durable des forêts. Cet instrument est né de la nécessité pour la communauté internationale de disposer d'un cadre stratégique ayant pour objet de renforcer l'engagement politique et les actions menées à tous les niveaux pour la mise en œuvre effective d'une gestion durable de tous les types de forêts et la réalisation des objectifs d'ensemble communs relatifs aux forêts, de renforcer la contribution des forêts à la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, et d'offrir une orientation pour l'action nationale et la coopération internationale.

22. Cet instrument définit de manière précise des actions, des objectifs, des délais et des moyens à prévoir pour toutes les parties prenantes concernées à tous les niveaux. Il importe donc de rechercher les moyens et les mécanismes qui permettront de respecter les engagements et les actions dont il est fait état dans cet instrument. À cette fin, la promotion de l'application de l'instrument sur les forêts est la clef de voûte de toute décision visant à améliorer l'architecture financière en vue d'une gestion durable des forêts.

Liens avec les nouveaux mécanismes de financement en matière de changements climatiques

23. Les négociations relatives aux changements climatiques des dernières années ont suscité un regain d'intérêt pour les forêts comme moyen d'atténuer les effets des émissions de gaz à effet de serre. La décision 2/CP.13 prise par la treizième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Bali en décembre 2007, qui traite de la réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement : démarches incitatives, ouvre la possibilité de mobiliser d'importantes ressources financières pour certaines activités dans le secteur forestier. À sa vingt-neuvième session, tenue pendant la quatorzième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, en décembre 2008, l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques a examiné cette question plus avant et approuvé une série d'actions, y compris des études et des contributions des Parties à la Convention sur des points de méthodologie et autres, afin qu'une décision sur la manière de tirer parti de cette possibilité puisse encore être prise à Copenhague, dans le courant de l'année.

24. Plusieurs nouvelles initiatives de financement dans le domaine des liens avec les changements climatiques concernant les forêts ont récemment été lancées et comportent des composantes concrètes de financement. La Banque mondiale a établi le Fonds de partenariat pour le carbone forestier afin de réduire les émissions provenant de la déforestation et de la dégradation des forêts et de renforcer les capacités pour des activités correspondantes. Ce fonds expérimentera une politique de paiement d'incitations dans 25 pays en développement pilotes en opérant par le biais d'un Fonds d'intervention qui renforcera la capacité des pays, et d'un Fonds carbone qui soutiendra les paiements basés sur les résultats pour parvenir à réduire les émissions. La capitalisation cible est de 300 millions de dollars au moins, dont environ 150 millions en provenance de neuf pays ont déjà fait l'objet d'engagements.

25. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ont lancé un programme commun de collaboration pour la réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts dans les pays en développement (REDD) afin de tenter d'apporter une assistance technique coordonnée pour le renforcement des capacités dans ce domaine aux pays en développement pilotes. Avec la Norvège comme principal donateur, ce programme conjoint disposera d'un portefeuille de 35 millions de dollars et visera à produire le transfert des ressources nécessaires pour réduire sensiblement les émissions mondiales causées par le déboisement et la dégradation des forêts. L'objectif immédiat est de déterminer si des mécanismes de paiement soigneusement structurés et le renforcement des capacités peuvent créer les incitations requises pour garantir des réductions effectives, durables, réalisables, fiables et mesurables des émissions tout en maintenant et en améliorant les autres services liés à l'écosystème que fournissent les forêts¹¹.

26. Pour mesurer l'atténuation des émissions provenant des forêts, l'amélioration de la fixation du carbone et les capacités d'adaptation, la Banque mondiale a

¹¹ Voir www.undp.org/mdtf/un-redd/overview.shtml.

entrepris d'élaborer un programme d'investissement forestier destiné à remédier aux principales lacunes de financement de la gestion durable des forêts dans les instruments actuels et naissants pour la réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts. Ce programme vise principalement à appuyer les efforts des pays en développement dans ce domaine en fournissant d'emblée des financements-relais pour les réformes d'intervention et les investissements recensés dans le cadre des efforts visant à arrêter les stratégies nationales d'intervention dans le domaine de la réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts dans les pays en développement, tout en tenant compte de la possibilité d'aider ces pays à s'adapter aux effets des changements climatiques sur les forêts et à contribuer aux avantages multiples associés aux forêts, par exemple la conservation de la diversité biologique et l'amélioration des moyens de subsistance des habitants des régions rurales. La conceptualisation de ce programme devrait être terminée d'ici à mai 2009, ce qui permettra également d'examiner les éléments nouveaux connexes dans d'autres instances, dont le Forum des Nations Unies sur les forêts. Le montant ciblé pour le financement du programme d'investissement forestier proposé est de 500 millions de dollars.

27. À cet égard, il y aurait lieu de prendre en considération les mécanismes actuels et naissants relatifs au paiement des services liés à l'écosystème, en particulier ceux qui se rapportent aux changements climatiques. Il convient toutefois de souligner que les mécanismes de financement liés aux changements climatiques se trouvent à des différents stades d'élaboration et d'applicabilité dans différents pays et ne résoudront très probablement pas toutes les lacunes et les contraintes de l'application de l'instrument sur les forêts.

28. Dans l'intervalle, le Forum pourrait envisager les moyens d'améliorer la coordination et la coopération avec le secrétariat de la Convention-cadre afin d'utiliser ces mécanismes de manière plus efficace et complémentaire dans l'intérêt des programmes qui ont trait aux changements climatiques et de ceux qui ont trait à la gestion durable des forêts.

Attirer des ressources financières du secteur privé pour la gestion durable des forêts

29. Par sa nature même, le financement est une activité compétitive, qu'il soit public ou privé. Les investissements vont de préférence là où les récompenses financières ou sociétales sont élevées et où les éléments d'incertitude sont faibles. L'existence de conditions propices et de solides structures politiques, juridiques, institutionnelles et budgétaires est l'un des aspects compétitifs des investissements, au même titre que la capacité de faire respecter les lois et diverses autres mesures destinées à renforcer l'attrait des investissements dans un pays. C'est notamment le cas lorsqu'il s'agit d'attirer des capitaux privés extérieurs pour des activités durables dans le secteur forestier. Les questions liées à la capacité d'absorption de l'APD, à l'efficacité de l'aide et à un certain niveau de garanties pour les investissements privés et publics d'origine étrangère constituent toujours, dans de nombreux pays, des obstacles majeurs aux apports de capitaux destinés à la gestion durable des forêts. Ainsi que le Forum l'a souligné par le passé dans de nombreuses conclusions et résolutions, il existe un besoin urgent de démontrer et d'intégrer le rôle déterminant des forêts dans les priorités et les stratégies nationales de développement.

30. Tout effort visant à encourager le financement par le secteur privé d'activités de gestion durable des forêts et, en aval, d'activités connexes de traitement et de commerce devrait prendre en compte à la fois les contraintes auxquelles se heurtent différents types d'acteurs et de fonds privés, en tentant d'y remédier, et les mécanismes chargés de protéger et d'accroître les biens d'intérêt public provenant des forêts. Pour cela, les politiques et les conditions du marché devront être modifiées afin d'accroître la rentabilité et de réduire les risques associés aux investissements dans la gestion durable des forêts tout en augmentant les risques que comportent les investissements du secteur privé dans une exploitation non viable des forêts.

Conjoncture critique en 2009 : la crise financière mondiale

31. En 2008, le monde a connu un effondrement financier sans précédent, le pire enregistré depuis la grande dépression du début du XX^e siècle¹². Selon les prévisions du Fonds monétaire international en date du 28 janvier 2009, la croissance mondiale devrait tomber à 0,5 % en 2009, c'est-à-dire au niveau le plus bas depuis la Seconde Guerre mondiale. La croissance dans les pays émergents et les pays en développement devrait enregistrer un net ralentissement, tombant de 6,25 % en 2008 à 3,25 % en 2009 sous l'effet de la contraction de la demande à l'exportation et de l'absence de financement, du repli des prix des produits de base et d'un net renforcement des contraintes qui pèsent sur le financement extérieur (en particulier dans les pays qui connaissent un lourd déséquilibre extérieur)¹³.

32. Malgré les mesures de stimulation prises par les gouvernements des grandes nations industrialisées, il semble qu'il faudra beaucoup de temps pour sortir de la crise actuelle. Parallèlement à la crise alimentaire, cette crise financière mondiale ralentira très probablement les progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier celui relatif à l'élimination de la pauvreté. Le resserrement de l'accès au crédit et le ralentissement de la croissance réduiront les recettes publiques et limiteront l'aptitude des gouvernements des pays en développement à procéder aux investissements nécessaires dans les ressources naturelles, l'éducation, la santé et d'autres aspects du développement humain. La perte d'emplois obligera les populations à rechercher dans les forêts des aliments, des protéines, de l'énergie et des terres, contribuant ainsi à exacerber encore la pression qui pèse sur les forêts, les autres ressources naturelles et l'environnement. Par ailleurs, le relèvement de l'APD des pays donateurs, ou même son maintien au niveau actuel, semble improbable à court terme, ce qui ne manquera pas de se répercuter également sur l'APD pour les forêts.

Faire preuve de réalisme, ne pas faire fausse route et adopter une approche pragmatique

33. Faire preuve de réalisme, cela veut dire accepter que les pays, en particulier les pays en développement, n'ont pas les moyens financiers appropriés pour instaurer

¹² *La situation et les perspectives économiques dans le monde, 2009* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.09.II.C.2) (New York, 2009); disponible à l'adresse www.un.org/esa/policy/wesp/wesp.html.

¹³ Fonds monétaire international, « Global Economic Slump Challenges Policies », *World Economic Outlook Update*, FMI (28 janvier 2009); disponible à l'adresse www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2009/update/01/pdf/0109.pdf.

une gestion durable des forêts et que les besoins de financement estimatifs indiqués dans le présent rapport dépassent les moyens de la communauté internationale à court ou moyen terme. Cela ne signifie toutefois pas que rien ne doit être fait. Pour faire preuve de réalisme progressif, le Forum doit prendre à ce sujet des mesures concrètes et appréciables à la session en cours, mobiliser plus de moyens de financement auprès des sources existantes et utiliser les mécanismes existants, mais également envisager la possibilité de nouveaux moyens de financement et de nouveaux fonds.

34. Afin de tirer parti de l'élan politique imprimé par l'adoption de l'instrument sur les forêts, le Forum est bien placé pour s'intéresser aux débats engagés depuis longtemps sur le financement de la gestion durable des forêts, en commençant avec des mesures raisonnables, pratiques et modestes. Il est évident que le financement de la gestion durable des forêts est un processus de longue haleine et en évolution qui nécessite une planification décidée en collaboration et des efforts soutenus et systématiques de toutes les parties prenantes à tous les niveaux. Néanmoins, pour que le Forum puisse effectivement examiner l'application de l'instrument sur les forêts dans les délais prévus par son programme de travail pluriannuel (2007-2015), une décision à ce sujet devrait être prise à la présente session. Cette décision devrait définir des mesures concrètes pour répondre aux choix à court et à long terme arrêtés par le Forum au sujet du financement de la gestion durable des forêts. Une telle décision de la part du Forum démontrerait la ferme intention de la communauté internationale de mettre en œuvre l'instrument sur les forêts qui a été adopté par la totalité des 192 États Membres de l'Organisation des Nations Unies. Elle garantirait aussi que nous sommes en bonne voie pour trouver une solution fiable et durable à cette question.

Mise au point d'un mécanisme de facilitation pour promouvoir la mise en œuvre de l'instrument sur les forêts

35. Les programmes bilatéraux et multilatéraux d'aide au développement portant sur différents aspects de la contribution des donateurs à la gestion durable des forêts diffèrent par leur forme, leur portée et leur ampleur. Il manque toutefois à tous un cadre et un mécanisme pour promouvoir la mise en application des mesures convenues dans l'instrument sur les forêts. Un mécanisme de facilitation pourrait fournir ce cadre et pourrait aussi faciliter l'échange de données d'information. Il pourrait contribuer à établir un lien entre les sources et les bénéficiaires, à faciliter la coopération et la coordination, et enfin à mobiliser de nouveaux moyens de financement et des moyens complémentaires auprès de toutes les sources, y compris le secteur privé, afin de faire avancer la mise en œuvre de l'instrument sur les forêts.

36. Pour bien faire, il faudrait que ce mécanisme de facilitation dispose de ressources suffisantes pour promouvoir la mise en œuvre de l'instrument sur les forêts et remédier ainsi aux graves lacunes du financement de la gestion durable des forêts. Toutefois, pour commencer à agir immédiatement, il aura besoin d'un « capital de démarrage », par exemple dans le cadre du fonds d'affectation spéciale du Forum.

37. Ce mécanisme de facilitation devrait être novateur et fonctionner d'une manière efficace pour intégrer les notions d'approche de portefeuille, de sources et de mécanismes naissants et de fonds spécialisés, et également imprimer un nouvel élan à la capacité des pays de mettre en œuvre l'instrument sur les forêts.

Parallèlement, ce mécanisme devrait aussi avoir la souplesse nécessaire pour créer des liens avec tous les autres mécanismes pertinents, notamment les mécanismes liés aux changements climatiques, comme par exemple celui du programme d'investissement forestier qui sera prochainement établi par la Banque mondiale.

38. Les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts sont exceptionnellement bien placés pour mettre à profit les avantages de ce mécanisme afin de continuer à aider les pays à renforcer leurs capacités en matière de gestion durable des forêts et à pleinement mettre en œuvre l'instrument sur les forêts, notamment en poursuivant l'élaboration et l'exécution de programmes forestiers nationaux.

39. Ce mécanisme de facilitation devrait commencer à fonctionner immédiatement après la présente session et travailler pendant la période intersessions. Cela permettrait au Forum d'examiner à sa prochaine session les premiers résultats du travail effectué par le mécanisme et de formuler de nouvelles directives pour la suite de ses travaux.

D. Conclusion et recommandations concernant le financement de la gestion durable des forêts

Conclusion

40. **Le présent rapport souligne les trois aspects fondamentaux du financement de la gestion durable des forêts : a) il existe de nombreuses sources de financement qui concernent les forêts (certaines spécifiquement axées sur le secteur forestier tandis que d'autres sont dotées d'un guichet pour le financement des forêts, comme par exemple la conservation de la diversité biologique); b) le financement est actuellement insuffisant dans la plupart des pays en développement et en transition; et c) il n'existe pas de financement exclusivement destiné à promouvoir la gestion, la conservation et le développement durable de tous les types de forêts et à mettre en œuvre l'instrument sur les forêts adopté depuis peu. Ces considérations devraient constituer le point de départ de tout examen de l'élargissement éventuel ou de la réforme de l'architecture du financement des forêts.**

Recommandations

41. **Le Forum souhaitera peut-être :**

a) **Constater l'insuffisance du financement actuel de la gestion durable des forêts, notamment pour la mise en œuvre de l'instrument sur les forêts;**

b) **Souligner que le financement de la gestion durable des forêts contribue largement à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ainsi qu'aux efforts déployés à l'échelle mondiale pour lutter contre les changements climatiques et la désertification et pour protéger la diversité biologique de la planète ainsi que les nombreux avantages qu'elle comporte pour l'amélioration des moyens de subsistance des populations à travers le monde;**

c) **Insister sur la corrélation entre les crises alimentaire et financière et la réalisation d'une gestion durable des forêts;**

d) Insister sur la nécessité urgente d'affecter des moyens de financement spécifiques à la mise en œuvre de l'instrument sur les forêts et à la réalisation des objectifs d'ensemble qui y sont énoncés;

e) Demander une optimisation des synergies et d'une coopération efficace entre les initiatives et partenariats existants et nouveaux en matière de gestion durable des forêts, et en particulier avec les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts;

f) Inviter les mécanismes et institutions intergouvernementaux concernés, en particulier le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Banque mondiale, à veiller à ce que l'aboutissement de leurs travaux, y compris concernant les émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts (REDD) et le programme d'investissement forestier, renforcent la mise en œuvre de l'instrument sur les forêts, et notamment ses objectifs d'ensemble, et soient compatibles avec les objectifs de la gestion durable des forêts;

g) Décider d'établir, sous les auspices du Forum, un mécanisme de facilitation pour promouvoir la mise en œuvre de l'instrument sur les forêts au moyen de fonds réservés à cet effet;

h) Décider également que les fonctions de ce mécanisme de facilitation seront notamment les suivantes :

i) Renforcer la coordination et la cohérence entre les sources de financement et les mécanismes pertinents afin de promouvoir la mise en œuvre de l'instrument sur les forêts à tous les niveaux;

ii) Recenser les ressources financières nouvelles et additionnelles de toutes provenances, et étudier les possibilités d'investissement et de financement, y compris la création d'un portefeuille et de mécanismes financiers/fonds ciblés pour la mise en œuvre de l'instrument sur les forêts;

iii) Encourager l'élaboration de stratégies pour esquisser les grandes lignes de la planification à court, moyen et long terme de l'implantation de la gestion durable des forêts;

iv) Promouvoir des partenariats et des programmes conjoints avec diverses parties prenantes afin de faciliter la mise en œuvre de l'instrument sur les forêts;

v) Continuer à encourager la participation de parties prenantes multiples, dont le secteur privé, les collectivités locales et autochtones et les organisations non gouvernementales, aux activités de gestion durable des forêts;

vi) Tenir dûment compte des besoins des groupes de pays et des régions qui connaissent de graves problèmes de gestion forestière et des contraintes financières, par exemple l'Afrique, les pays à faible couvert forestier, les petits États insulaires en développement et les pays à fort couvert forestier où la déforestation est faible;

vii) Encourager la coopération internationale, notamment la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et la coopération triangulaire afin de faire progresser la mise en œuvre de l'instrument sur les forêts; et

viii) Donner au Forum la possibilité de formuler des avis de politique générale aux mécanismes de financement en matière de gestion durable des forêts tels que le programme d'investissement forestier de la Banque mondiale;

i) Décider en outre d'inviter le mécanisme de facilitation à commencer ses travaux immédiatement après la huitième session et d'examiner les résultats initiaux de ses travaux intersessions à la neuvième session afin de prendre de nouvelles mesures pour améliorer le fonctionnement de ce mécanisme;

j) Inviter le secrétariat du Forum à prendre les dispositions nécessaires pour appliquer cette décision;

k) Prier les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts d'appuyer les travaux du mécanisme de facilitation;

l) Réitérer qu'au moment de commencer ses travaux, le mécanisme de facilitation devrait tenir dûment compte des considérations ci-après :

i) La participation au mécanisme de facilitation est volontaire. Toutefois, pour s'acquitter de ses fonctions, ce mécanisme nécessite une solide base de financement pour son activité immédiate;

ii) Le mécanisme de facilitation ne détermine pas la politique générale et travaille sous l'autorité et la direction du Forum; et

iii) Il convient de reconnaître l'importance du rôle du Partenariat de collaboration sur les forêts, y compris du groupe consultatif du financement, ainsi que des résultats de ses travaux sur l'analyse des lacunes et du financement.

III. Autres moyens d'application pour la gestion durable des forêts

A. Renforcement des capacités, transfert de technologies écologiquement rationnelles, sensibilisation, éducation et mise en commun d'informations sur les forêts

42. Le Groupe intergouvernemental spécial sur les forêts a conclu dès 1997 que le monde disposait de moyens technologiques sans précédent, y compris pour la foresterie, mais que ces nouvelles technologies étaient souvent méconnues, sous-exploitées et insuffisamment partagées¹⁴. Le Groupe a souligné l'importance du transfert de technologies respectueuses de l'environnement dans le secteur forestier pour donner aux pays la capacité de gérer, conserver et exploiter durablement leurs forêts. Le Groupe a souligné que ce sont en grande partie les pays du Nord et le secteur privé qui détiennent les nouvelles technologies et qu'il importe donc de renforcer la coopération Nord-Sud en matière de transfert de technologies, à des conditions favorables, y compris à des conditions préférentielles. Il a également pris

¹⁴ Voir E/CN.17/1997/12.

note de l'importance de la coopération Sud-Sud ainsi que de la collaboration trilatérale Nord-Sud-Sud. Le Groupe a invité instamment les pays et les organisations à élaborer des politiques et des mesures d'incitation, à dresser l'inventaire des technologies les plus appropriées en ce qui concerne les forêts, à mettre au point des systèmes améliorés d'information forestière et les capacités nécessaires pour utiliser cette information dans l'exécution de programmes forestiers nationaux et l'application de pratiques de gestion durable des forêts.

43. Le Forum intergouvernemental sur les forêts a poursuivi à sa quatrième session l'examen du transfert de technologies écologiquement rationnelles et du renforcement des capacités¹⁵. Le Forum a exhorté les organisations à jouer le rôle de centre d'échanges pour le transfert de technologies écologiquement rationnelles. Il a également noté l'importance du renforcement des capacités humaines et institutionnelles et la nécessité particulière de disposer de technologies de reconstitution pour les zones critiques, de la mise en commun de l'information et du renforcement des capacités et de programmes de sensibilisation ciblés sur les femmes.

44. Dans leurs rapports nationaux, les pays ont souvent indiqué que leurs besoins techniques étaient particulièrement importants dans les domaines suivants : a) mise au point de systèmes de gestion de l'information au service de la gestion durable des forêts; b) recours à des techniques modernes de surveillance et d'évaluation, notamment la télédétection et les systèmes d'information géographique et les instruments destinés à assurer un service d'alerte rapide pour des menaces spécifiques telles que les incendies; c) mise au point de méthodes de coupe et de techniques sylvicoles améliorées; et d) mise au point de techniques de transformation et d'exploitation des produits du bois plus efficaces¹⁶. Lors de la réunion qu'il a tenue en décembre 2003, le Groupe spécial d'experts du financement et du transfert de technologies respectueuses de l'environnement a recensé un certain nombre de domaines dans lesquels le transfert de technologies et de connaissances nouvelles est nécessaire : il s'agit notamment des systèmes de gestion écologiquement et socialement rationnels, des techniques de télédétection et des systèmes d'information géographique, des techniques relatives à la pulpe et au papier, des techniques de production de bioénergie et de la valorisation des biotechnologies pour un large éventail de produits forestiers, y compris les produits non ligneux. L'industrie peut apporter une aide concernant les problèmes de compétitivité des technologies écologiquement rationnelles utilisées dans des applications industrielles modernes¹⁷. Les deux initiatives nationales sur le transfert de technologies écologiquement rationnelles, dont l'une a été réalisée à Managua en 2003 sur les forêts de palétuviers et l'autre à Brazzaville en 2004 sur la gestion durable des forêts en général ont également examiné en détail les défis à relever et les possibilités offertes.

45. Dans la résolution 2006/49, le Conseil économique et social a mis l'accent sur plusieurs aspects prioritaires des moyens d'exécution. Après avoir invité vivement les pays à mobiliser des ressources financières et à mettre au point des mécanismes de financement novateurs, le Conseil leur demandait de renforcer leur appui aux innovations scientifiques et technologiques, au transfert de technologies

¹⁵ Voir E/CN.17/2000/14.

¹⁶ Voir E/CN.18/AC.2/2003/3.

¹⁷ Voir E/CN.18/2004/5.

écologiquement rationnelles, aux savoirs et aux techniques traditionnelles, et au renforcement des capacités nationales afin d'accroître sensiblement la production de produits forestiers provenant de forêts gérées de façon écologiquement viable et de lutter efficacement contre les pratiques illicites. Dans cette résolution, le Conseil mettait également l'accent sur la promotion du pouvoir d'action des parties prenantes, en particulier des collectivités locales et de celles qui sont tributaires des forêts, des femmes, des petits exploitants forestiers et des travailleurs forestiers à la gestion durable des forêts.

46. L'instrument sur les forêts traitait également de différents moyens d'exécution. Réaffirmant les éléments figurant dans la résolution 2006/49 du Conseil économique et social, l'instrument soulignait à nouveau la nécessité de renforcer les capacités par l'éducation, la formation, des programmes de communication, la sensibilisation des populations et le partage de l'information sur la gestion durable des forêts, les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'expérience dans ce domaine.

47. Les rapports nationaux reçus pour la huitième session éclairent certains aspects de l'expérience des pays en matière de renforcement des capacités, de transfert de technologies, de sensibilisation de l'opinion et d'éducation. Un certain nombre de pays relèvent l'importance du renforcement des capacités et du transfert de technologies pour parvenir à une gestion durable des forêts. Dans le cadre du renforcement des capacités, un certain nombre de pays ont entrepris une réforme et une mise à jour des cadres législatif et politique. Les pays touchés par le commerce illicite de produits forestiers ont commencé à adopter de nouvelles techniques pour suivre les déplacements du bois d'œuvre et à faire vérifier par des tiers la légalité de certaines opérations. Certains pays ont mis l'accent sur l'éducation et la formation comme faisant partie intégrante du renforcement des capacités à l'échelon national ainsi que dans les programmes de coopération internationale. Les pays qui disposent de programmes forestiers nationaux ont estimé qu'ils constituaient un cadre utile pour le renforcement des capacités.

48. Au niveau international, des initiatives sont actuellement lancées pour aider les pays à renforcer leurs capacités, à sensibiliser les populations et à faciliter l'accès à des informations pertinentes et à jour. Il y a lieu de signaler à ce sujet la publication *State of the World's Forests* de l'évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO, le cadre stratégique sur les changements climatiques du Partenariat de collaboration sur les forêts, les graphiques sur les forêts (PNUE, FAO et Secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts), le répertoire en ligne d'informations sur la gestion durable des forêts établi par le Partenariat de collaboration sur les forêts et le service mondial d'informations sur les forêts. Ces initiatives, comme beaucoup d'autres initiatives analogues menées dans des instances et des mécanismes tels que les partenariats, les organisations non gouvernementales et les organisations multilatérales, fournissent de précieuses informations et une base de données pour les responsables forestiers et les parties prenantes dans ce secteur.

49. Plusieurs des rapports nationaux font état de la sensibilisation de l'opinion et de l'éducation. L'enseignement formel de la sylviculture figure de plus en plus souvent au programme de quelques collèges et universités spécialisés. Les programmes de cours seront révisés de manière à faire une place croissante au développement durable et aux nouveaux aspects de la sylviculture qui s'y rattachent. La promotion de la sensibilisation est d'une importance capitale dans le secteur des forêts et, pour cette raison, les pays accordent une attention croissante à

l'information, à l'éducation et à la participation de la population à de nombreux aspects de la gestion durable des forêts. Certains pays ont mis en place des vacances spécialisées assorties de manifestations qui s'adressent à l'ensemble de la collectivité, en particulier aux jeunes. D'autres organisent des campagnes de sensibilisation axées en particulier sur les incendies de forêt et d'autres questions ayant trait aux forêts. Les activités d'éducation comprennent souvent des expositions et la production de films, la publication d'articles dans des magazines, l'établissement de dossiers d'information et la création de centres de visiteurs. Pour l'exécution de ces programmes, les pays ont de plus en plus souvent recours à des techniques modernes, sites Web spécialisés par exemple.

50. Par sa résolution 61/193, l'Assemblée générale a déclaré 2011 Année internationale des forêts, qui fournira une excellente occasion de sensibiliser l'opinion et de faire mieux connaître les forêts.

51. À l'échelon régional, des partenariats tels que le Partenariat asiatique pour les forêts ont contribué à la mise en commun de l'information et des enseignements tirés entre les instances gouvernementales et d'autres parties prenantes régionales. Depuis 2007, certaines commissions régionales en matière de forêts ont organisé, parallèlement à leurs sessions biennales, des semaines sur le thème des forêts à l'intention des responsables de la sylviculture pour leur permettre de partager des connaissances et des données d'expérience et de créer des réseaux.

52. L'analyse des questions de financement qui précède a permis de recenser les principaux domaines dans lesquels un renforcement des capacités s'impose à différents niveaux dans les pays en développement. Il convient de noter que lors de la réunion du Groupe d'experts du financement, de nombreux experts ont souligné l'importance du renforcement des capacités en tant que condition préalable d'une action efficace et d'une gestion durable. Les membres ont recensé des besoins de renforcement des capacités dans les domaines ci-après : comprendre et utiliser les divers instruments et initiatives internationaux déjà mis en place ou en passe de l'être, élaborer des projets solides, coordonner les activités liées aux différents programmes de financement, garantir l'efficacité de l'utilisation des fonds et enfin obtenir l'engagement effectif des parties prenantes, y compris des populations autochtones et autres qui sont tributaires des forêts. Il s'agit là de domaines génériques qui doivent être renforcés sans tarder. Un domaine important dans lequel une assistance apparaît nécessaire aussi bien sous forme de transfert de technologies que de renforcement des capacités est celui de la comptabilisation du carbone provenant des forêts, question qui fait l'objet de travaux intensifs au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts (REDD). En conséquence, toute initiative visant à mettre en place une architecture de financement pour la gestion durable des forêts devrait effectivement résoudre les difficultés associées à l'insuffisance des capacités des institutions dans le secteur des forêts.

B. Conclusion et recommandations sur le renforcement des capacités, le transfert de technologies écologiquement rationnelles, la sensibilisation, l'éducation et la mise en commun de l'information sur les forêts

Conclusion

53. Les pays ont besoin de différents moyens d'application pour la gestion durable des forêts et la mise en œuvre effective de l'instrument sur les forêts. En fonction de leur degré de développement économique et technologique, de leurs traditions historiques et de leurs cadres institutionnels, les différents pays ont des capacités différentes. C'est pourquoi les besoins varient d'un pays à l'autre. Il n'en reste pas moins que le renforcement des capacités, l'innovation et la diffusion des technologies (développement et transfert), le partage de l'information, l'éducation et la sensibilisation sont les éléments clefs des moyens d'application qui sont en évolution constante mais toujours nécessaires.

54. La plupart des moyens de mise en œuvre sont étroitement liés aux questions de financement de la gestion durable des forêts, et toute décision concernant l'architecture financière de la gestion durable des forêts se répercutera directement sur la disponibilité de ces moyens de mise en œuvre.

55. Le Forum et les instances qui l'ont précédé (Groupe intergouvernemental sur les forêts/Forum intergouvernemental sur les forêts) ont examiné de très près la situation concernant ces éléments et ont élaboré un certain nombre de mesures internationales de caractère général, qui demeurent valables. L'instrument sur les forêts a néanmoins donné un nouvel élan et offre un cadre global pour une action concertée et coordonnée en matière de renforcement des capacités, d'élaboration et de transfert de technologies, d'éducation, de mise en commun de l'information et de sensibilisation, y compris par le biais du Partenariat de collaboration sur les forêts. Il est également vrai que l'application de l'instrument sur les forêts pose un problème aux pays qui doivent mobiliser de multiples moyens à cette fin. Il est capital à ce stade d'arriver à mieux comprendre comment mettre des moyens de mise en œuvre à la disposition des pays qui en ont besoin. À cet égard, le moment est venu d'envisager une nouvelle architecture financière pour les forêts.

56. Une attention spéciale devrait être accordée aux mécanismes relatifs aux forêts et aux changements climatiques qui connaissent une évolution rapide, comme par exemple les projets de réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts (REDD). Les institutions forestières nationales et d'autres parties prenantes (propriétaires et concessionnaires de forêts, propriétaires d'industries et collectivités autochtones et locales) doivent rapidement améliorer leurs connaissances et renforcer leurs capacités de traiter le carbone forestier comme un produit (service) forestier, et de mener à bien les activités connexes, à savoir la comptabilisation, la commercialisation et les négociations liées au carbone.

57. Il convient de noter que différents acteurs, notamment les gouvernements, les organisations multilatérales, le secteur privé et les collectivités locales, ont un potentiel différent et peuvent jouer des rôles différents dans le renforcement des capacités, le développement et le transfert de technologies, la recherche, le

partage de l'information et d'autres formes d'appui à la mise en œuvre. Les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts ont joué et peuvent continuer à jouer un rôle spécial dans ces domaines.

58. Le secteur privé (par exemple par le biais des investissements étrangers directs) est une puissante source de transfert de technologies et de renforcement des capacités grâce à la diffusion de technologies, de compétences de gestion et de connaissances plus avancées. Cette diffusion pourrait se faire par l'intermédiaire des organismes du secteur privé de tous les pays, qu'ils soient en développement ou développés. La coopération Nord-Sud, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire ainsi que les partenariats public-privé pourraient ainsi ouvrir la voie à des activités de transfert de technologies et de renforcement des capacités.

59. La participation des parties prenantes à l'échelon national est essentielle pour la gestion durable des forêts. La participation des femmes en particulier est indispensable, car ce sont à elles qu'incombe essentiellement la collecte de bois de chauffe et de protéines dans les forêts des pays en développement.

Recommandations

60. Le Forum souhaitera peut-être envisager de formuler les recommandations suivantes :

a) Inviter son secrétariat, dans le cadre du prochain examen prévu en 2011, à analyser la mise en œuvre des décisions antérieures du Forum et des organes qui l'ont précédé sur les moyens d'exécution;

b) Encourager le Partenariat de collaboration sur les forêts et ses organisations membres à appliquer les décisions approuvées par le Forum;

c) Encourager les pays, les établissements de recherche et d'éducation, les organisations non gouvernementales et le secteur privé à poursuivre leur collaboration et leur coordination dans le but de créer de nouveaux partenariats avec des pays appartenant à des régions différentes (Nord-Nord, Nord-Sud, Sud-Sud et coopération triangulaire);

d) Continuer à appuyer la mise au point d'initiatives concrètes sur le renforcement des capacités, le transfert de technologies écologiquement rationnelles, la sensibilisation, l'éducation et la mise en commun de l'information pour parvenir à une gestion durable des forêts;

e) Prier les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, compte tenu de l'importance du carbone forestier dans l'équation du changement climatique, d'intensifier leurs travaux en matière de comptabilisation du carbone forestier et d'établissement de rapports à ce sujet dans le cadre de la gestion durable des forêts.

Tableau 1
Aperçu des sources de financement pour les forêts

<i>Sources de financement</i>		<i>Nationales</i>	<i>Internationales</i>
Publiques	Gouvernements	Investissements par des autorités nationales et locales : subventions, prêts à des conditions libérales, incitations non monétaires, investissements directs	<p>APD bilatérale (dons, avances remboursables, prêts à des conditions de faveur, etc.)</p> <p>Institutions multilatérales d'APD : association internationale de développement, FEM, OIBT, FAO, PNUE, PNUD, Mécanisme mondial, banques régionales de développement (dons, prêts d'investissement, garanties d'investissement)</p> <p>Programmes multilatéraux ciblés :</p> <p>Programmes sur les forêts, (PROFOR), Législation et gouvernance forestières (FLEG), Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGRAI), Fonds de partenariat de Bali (BPF), Programmes forestiers nationaux (NFP) (dons, cofinancement)</p> <p>Institutions financières multilatérales : Société financière internationale (SFI), Banque mondiale, banques régionales de développement</p>
	Privées	<p>Industries forestières Investissements directs (y compris petites et moyennes entreprises)</p> <p>Institutions financières et investisseurs institutionnels Crédit à court et à long terme Portefeuille d'investissements Crédits ciblés Assurance et réassurance</p>	<p>Investissements étrangers directs (IED)</p> <p>Crédit à court et à long terme Portefeuille d'investissement Crédits à l'exportation Instruments de garantie Assurance et réassurance</p>

<i>Sources de financement</i>	<i>Nationales</i>	<i>Internationales</i>
Philanthropiques	Appui financier aux ONG nationales et aux groupes bénéficiaires ciblés	Appui financier aux ONG internationales et aux groupes bénéficiaires ciblés
ONG axées sur la conservation (autofinancées)	Appui financier aux ONG nationales et aux bénéficiaires ciblés (financement de projets)	Appui financier aux ONG internationales (financement de programmes/projets) Arrangements de jumelage
Autres ONG et organisations de la société civile (autofinancées)	Appui financier à des organisations nationales de la société civile et aux bénéficiaires ciblés (financement de projets)	Appui financier à des organisations internationales de la société civile (financement de programmes/projets) Arrangements de jumelage
Rémunération des services écosystémiques	Paiements pour la protection des bassins versants Paiements pour la fixation du carbone Paiements pour l'approvisionnement en eau douce Écotourisme Paysages, loisirs et autres paiements pour les services rendus par les forêts	Paiements pour la fixation du carbone (marché réglementaire et marché volontaire) Biodiversité Écotourisme Bioprospection

Source : Markku Simula, « Financing flows and needs to implement the non-legally binding instrument on all types of forests » (octobre 2008), avec certains ajustements et développements.

Tableau 2
Financement régulier de la gestion durable des forêts

<i>Investissement de départ</i>	<i>Investissement de départ intégré</i>	<i>Financement régulier</i>
<p>1. Travail analytique (facteurs de déforestation et de dégradation des forêts, obstacles à la gestion durable des forêts, rémunération de la vente éventuelle de services écosystémiques, etc.)</p> <p>2. Participation et engagement des parties prenantes</p> <p>3. Planification (programmes forestiers nationaux, stratégies nationales spécifiques, par exemple REDD, bioénergie, biodiversité des forêts)</p> <p>4. Base d'information (évaluation des ressources, niveaux de référence de base, scénarios de référence)</p> <p>5. Conception du système de suivi et de vérification</p> <p>6. Établissement de garanties et de directives pour la gestion durable des forêts</p> <p>7. Renforcement initial des capacités</p> <p>8. Conception des programmes et des projets</p>	<p>1. Mise en œuvre de réformes d'ensemble (effets intersectoriels sur les forêts notamment)</p> <p>2. Restructuration des institutions</p> <p>3. Occupation des sols, planification et suivi du changement d'affectation des terres</p> <p>4. Renforcement du régime foncier des forêts (démarcation, établissement des titres de propriété)</p> <p>5. Renforcement de l'application des lois</p> <p>6. Remise en état des terres et des forêts dégradées</p> <p>7. Renforcement de la représentation des parties prenantes (petits exploitants, collectivités vivant dans les forêts, société civile, secteur privé)</p> <p>8. Développement des infrastructures</p> <p>9. Protection des forêts (incendies, parasites, maladies, etc.)</p> <p>10.Éducation, formation et vulgarisation</p> <p>– petits exploitants, collectivités, petites et moyennes entreprises – responsables des forêts</p> <p>11. Recherche et innovation (sylviculture, cueillette, utilisation)</p>	<p>Produits et services forestiers</p> <p>1. Bois d'œuvre</p> <p>2. Produits forestiers non ligneux</p> <p>3. Écotourisme</p> <p>4. Autres services</p> <p>Systèmes de rémunération des services écosystémiques</p> <p>1. Paiements REDD</p> <p>2. Paiements pour la création de puits de carbone (boisement et reboisement, gestion des forêts)</p> <p>3. Contreparties de la biodiversité</p> <p>4. Contreparties de la forêt paysagère</p> <p>5. Contreparties de la conservation des bassins versants</p> <p>6. Services groupés</p>

Investissement de départ

Investissement de départ intégré

Financement régulier

12. Instruments axés sur le marché et autres instruments volontaires et mise en œuvre de la gestion durable des forêts par les petits exploitants, les collectivités vivant dans les forêts, les petites et moyennes entreprises, etc.

13. Partenariats entreprises-collectivités/petits exploitants

14. Application de systèmes de suivi et de vérification

Source : Markku Simula, « Financing flows and needs to implement the non-legally binding instrument on all types of forests » (octobre 2008), avec certains ajustements et développements.